



académie
Aix-Marseille



Division des Personnels Enseignants

Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

DIPE/17-757-512 du 06/11/17

ARRETE FIXANT LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DE REFORME DU DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE A L'EGARD DES PROFESSEURS D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Destinataires : Mesdames et messieurs les Commissaires paritaires des professeurs d'Education Physique et Sportive - Mesdames et messieurs les Professeurs d'Education Physique et Sportive

Dossier suivi par : Mme ALESSANDRI - chef du bureau des actes collectifs - Tel : 04 42 91 74 26

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après l'arrêté rectoral qui actualise la composition de la commission de réforme du département des Alpes de Haute Provence à l'égard des professeurs d'éducation physique et sportive.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

DIPE- Secrétariat

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille

VU l'article 12 du décret n°86-442 du 14 mars 1986 relatif à l'organisation des commissions de réforme départementales ;

VU les propositions présentées par les représentants des personnels ;

ENTENDUE la commission administrative paritaire académique des Professeurs d'Education Physique et Sportive en sa séance du 16 décembre 2016.

- A R R E T E -

ARTICLE PREMIER – Sont désignés en qualité de représentants des personnels aux commissions de réforme départementales des :

Professeurs d'Education Physique et Sportive

• **Département 04 – Alpes de Haute Provence**

M. VANHAMME Didier, collège Javelly – Riez

M. ANTOINE Emmanuel, collège Mont d'or - Manosque

• **Département 05 – Hautes Alpes**

Mme SANDRAL Caroline, collège Fontreyne – Gap

Mme BOJKO Nathalie, collèges Les Garcins - Briançon

• **Département 13 – Bouches du Rhône**

Mme FONDACCI Delphine, collège Louis Philibert – Le Puy Sainte Réparate

Mme MORANT Isabelle, collège Roy d'Espagne - Marseille

• **Département 84 – Vaucluse**

M. BRICHET DIT France Olivier, SUAPS - Avignon

Mme MARTIN-BEGUERY Isabelle, LP Victor Hugo - Carpentras

ARTICLE 2 - Les Inspecteurs d'Académie, Directeurs des services départementaux des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes Alpes, des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse et le Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le

09 OCT. 2017


Bernard BEIGNIER